## Remarques de SAVE pour l'enquête publique concernant le CDT Yvelines (contrat de développement territorial)

## Propositions de SAVE pour les suites en vue de remettre la démarche sur une meilleure voie

## enquête publique de janvier-février 2015

## Quelques propositions pour organiser et établir une démarche programmatique visant les 15 ans à venir.

- 1) Etablir avec les forces vives des territoires un dialogue sur des études globales nécessaires puis celles spécifiques à chaque projet, et chaque zone dans une concertation voulue, transparente et organisée, sans oublier les études déjà réalisées et bien souvent ignorées dans le dossier CDT actuel.
- 2) Impliquer les autorités et acteurs qui ont été oubliés dans le CDT présenté début 2015 :

SNCF (SNCF Mobilités et SNCF Réseau), STIF et aussi SGP

Chambres consulaires,

Etablissements publics territoriaux (Château de Versailles, ONF, Bailleurs, Hôpitaux,....)

Entreprises présentes sur VGP, SQY, VV (dont pôle de compétitivité MOVEO)

Professionnels du logement

Universités (UVSQ et Ecoles dans le cadre de la COMUE de Saclay),

Associations habilitées

- **3)** Impliquer les assemblées élues en les invitant à travailler sur les dossiers à travers des débats sur des thèmes et dossiers <u>qui dépassent largement la durée de leurs mandats</u> afin d'orienter leurs choix.
- **4)** Harmoniser les périmètres géographiques en relation avec les structurations intercommunales, éviter le fractionnement actuel de VGP, tenir compte des évolutions prochaines de la CASQY et tenter de tenir compte des évolutions des proches voisins.
- **5)** Compléter en urgence l'étude environnementale en particulier sur les recommandations de l'Autorité environnementale et sur les autres sujets que cette Autorité a elle-même oublié. Répercuter effectivement vers le CDT les nombreuses demandes de précisions formulées par l'Autorité environnementale et ce bien au-delà de la réponse présentée dans le dossier.
- **6)** Expliciter les mixités, les métissages des quartiers évoqués en de multiples places dans les documents mais sans indications opérationnelles sur les dispositions précises prévues pour atteindre un tel objectif.

- **7)** Rendre les travaux de préparation publics et transparents tout en fixant des étapes de rencontre pour des synthèses et des publications permettant une analyse et une compréhension des projets, des débats, des décisions puis un suivi de leur mise en place.
- 8) Compléter les études préalables en particulier sur :
- \*L'état du marché immobilier résidentiel sur le territoire et la situation des logements insalubres et des logements inoccupés
- \*Les bilans des multiples organismes gestionnaires des logements sociaux sur le territoire
- \*Les besoins et le potentiel de développement immobilier tertiaire sur le territoire
- \*Les besoins exprimés par les entreprises présentes ou candidates à s'implanter
- \*L'inventaire des zones foncières constructibles autour des gares actuelles ou du futur
- \*Les besoins d'équipements sociaux, culturels et touristiques complémentaires en relation avec les densifications projetées sans oublier les établissements de santé. Tous absents du CDT actuel.
- \*Les évolutions du tourisme et de ses besoins
- \*Collecter et afficher les données de trafics et de flux tant routiers que dans les transports en communs et aux gares (par exemple suivi des évolutions de fréquentation sur la ligne 91-10 Orly-SQY, mais aussi les lignes et les voies Nord Sud)
- \*Publier les études de prévisions de fréquentation tant sur la ligne 18 que sur les échanges prévus à chaque gare de cette ligne et les comparer aux même données sur les deux lignes RER des vallées.
- 9) Dégager les grandes lignes financières de tous les contributeurs démontrant la faisabilité des projets ou leur nécessaire étagement dans le temps. Etablir par écrit les engagements de l'Etat et de la Région sur les transports et les équipements routiers (CPER 2020 mais aussi étapes ultérieures jusqu'en 2030). En espérant que le CPER final de 2015 respecte la page 18 de la note de méthode aux Préfets de régions, condition nécessaire pour établir les faisabilités des engagements financiers.
- **10)** Etablir une étude pour chaque portion du territoire **sur les déplacements domicile travail** actuels et sur des projections 2020, 2025 et 2030 en complément du PDUIF promis mais toujours pas disponible.
- 11) Proposer un ordonnancement des priorités
  - >Travaux d'infrastructure préalablement nécessaires
  - >Etagement dans le temps et dans l'espace des TOL jusqu'en 2030
- **12) Etablir l'état du jour sur tous les indicateurs proposés**, dont certains doivent être revus et dont la liste doit être complétée en particulier en les exprimant zone par zone et non pas globalement sur un périmètre qui sera certainement évolutif ( ? extension de la communauté d'agglomération de SQY, prise ne compte de tout VGP et non pas d'une seule portion,...).
  - Y inclure des indicateurs sur les diverses pollutions (air, bruits) ainsi que des mesures sur longue période en des points typiques des réseaux pour mesurer flux et encombrements
- **13)** Formaliser la gouvernance de l'ensemble des acteurs publics pour une reprise en main des études, une formalisation des propositions puis une prise des décisions couvrant l'ensemble des territoires en respectant les règles communes de transparence vis-à-vis des citoyens dans les diverses étapes d'avancement des dossiers.